

Déposé le : 24 mai 2011

No. : CET-115

Secrétaire :



Le 23 mai 2011

M. Eric Thomassin, secrétaire  
Commission de l'Économie et du Travail  
Edifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 1A3

**Objet: Régime de retraite des employés (1988) de Bowater Produits forestiers du Canada Inc.  
Employés cadres – no. 30670**

Bonjour,

La présente fait suite à notre rencontre du 3 mai dernier à Québec avec Mme Julie Boulet, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au sujet de nos inquiétudes et de notre demande de comparaître devant la commission parlementaire afin de pouvoir expliquer en détails les raisons de nos préoccupations.

Le vendredi 20 mai dernier, j'ai reçu un appel de Mme Josée Lévesque, laquelle m'informait que notre groupe d'avait pas été retenu pour participer à la commission parlementaire qui se déroulera les 24 et 25 mai 2011 à l'Assemblée nationale. Or, nous avons jugé important d'informer les membres de la commission parlementaire que nous ne sommes pas en désaccord avec la restructuration d'AbitibiBowater, mais nous tenons à ce que cette restructuration ne se fasse pas au détriment des personnes retraitées ayant travaillé toute leur vie et payé leurs rentes au gouvernement du Québec. Ci-dessous, nous exposons nos inquiétudes :

1. En février dernier, AbitibiBowater nous apprend que notre régime (1988) ayant une solvabilité de 93% sera regroupé avec 15 autres régimes (10 au Québec et 5 en Ontario) dont la moyenne de solvabilité est de 77% (voir annexe P.1).  
Nous sommes en total désaccord avec ce regroupement.
2. Qu'arrivera-t-il lorsque nous aurons à faire des choix ? (voir lettre du président et chef de la direction – annexe P.2)
  - Rentes avec AbitibiBowater à 100%, pendant combien de temps ?
  - Qu'arrivera-t-il s'il y a faillite après un certains nombres d'années?
  - Transférer aux rentes du Québec à quel pourcentage de solvabilité? Nous voulons que ce transfert soit à la valeur du marché de notre régime et non regroupé avec les 15 autres régimes.
3. Transférer dans une co-assurance à quel pourcentage ? Quels seront les frais de gestion ?
4. Qu'advientra-t-il des assurances-vie et médicale actuellement gérées par AbitibiBowater ?

Ce sont des questions pour lesquelles nous n'avons aucune réponse.

Nous demandons à la commission parlementaire de l'Économie et du Travail ainsi qu'à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Mme Julie Boulet, de prévoir une clause dans le projet de loi 11 à l'effet que notre régime de retraite soit protégé avec la solvabilité à la valeur du marché, de 93% et plus, et non regroupé. À noter que notre régime compte au-delà de 2 000 employés.

Vous remerciant de l'attention qui sera accordée à nos préoccupations, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gaston Robitaille  
Membre du comité du régime (1988)

pj.

c.c. Mme Stéphanie Vallée, députée de Gatineau

P. 1

## Régimes visés par les mesures d'allègement

Numéro d'enregistrement du régime et autorité responsable de la surveillance	Nom du régime	Degré de solvabilité ESTIMATIF au 30 septembre 2010
24239 (Québec)	Régime de retraite applicable aux employés syndiqués de la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada	73 %
202440 (Ontario)	Pension Plan for Ontario Hourly Employees of Abitibi-Consolidated Company of Canada	81 %
101793 (Québec)	Régime de retraite applicable aux employés non-syndiqués de Abitibi-Consolidated inc.	80 % ✓
30064 (Québec)	Pension Plan for Executive Employees of Abitibi-Consolidated Inc.	79 % ✓
22112 (Québec)	Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada – Division Pâtes et papier – Secteur Clermont	72 %
27066 (Québec)	Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada – Divisions Pâtes et papier – Secteur Amos	74 %
294496 (Ontario)	Supplementary Pension Plan for Unionized Employees of Abitibi-Consolidated Company of Canada – Pulp and Paper Divisions – Thorold Sector	86 %
22322 (Québec)	Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada – Division Pâtes et papier – Secteur Baie-Comeau	70 %
30670 (Québec)	Régime de retraite des employés (1988) de Bowater produits forestiers du Canada inc./Employees Retirement Plan (1988) of Bowater Canadian Forest Products Inc.	93 %
5839 (Québec)	Régime de retraite des employés (1946) de Bowater Produits forestiers du Canada inc. / Employees' Retirement Plan (1946) of Bowater Canadian Forest Products Inc.	74 %
260901 (Ontario)	Employees' Retirement Plan (1972) of Bowater Canadian Forest Products Inc.	79 %
575324 (Ontario)	Supervisory Employees Retirement Plan (1976) of Bowater Canadian Forest Products Inc.	92 %
355511 (Ontario)	Executive Staff Employees Retirement Plan (1976) of Bowater Canadian Forest Products Inc.	93 %
31383 (Québec)	Régime de retraite des salariés non syndiqués (1995) de Bowater Produits forestiers du Canada inc.	83 %
31384 (Québec)	Régime de retraite des salariés syndiqués (1994) de Bowater Produits forestiers du Canada inc.	69 %
<b>Degré de solvabilité moyen combiné</b>		<b>77 %</b>

DEC. 2010 - 77%

P. 2



Le 13 avril 2011

J M GASTON ROBITAILLE  
140 RUE WOLFE  
MANIWAKI QC  
J9E 1S2J

Objet : Régimes de retraite agréés d'AbiBow Canada Inc.

En décembre 2010, vous avez reçu une lettre expliquant l'entente conclue avec les gouvernements du Québec et de l'Ontario pour financer les déficits de solvabilité de 15 régimes de retraite agréés offerts par la filiale canadienne d'AbitibiBowater (AbiBow Canada Inc.), dont celui auquel vous participez.

Nous sommes heureux de vous informer que la Compagnie a versé le 6 avril une somme de près de 20 millions de dollars pour le financement des déficits de solvabilité des 15 régimes. Cette somme couvre la cotisation pour la période de décembre 2010 à avril 2011 (inclusivement). Il s'agit de la première étape d'un plan de 10 ans visant à financer le déficit de solvabilité global d'environ 1,2 milliard de dollars au 31 décembre 2009.

À compter de mai, la Compagnie versera une cotisation d'un peu plus de 4 millions de dollars tous les mois, conformément aux ententes ci-haut mentionnées. Ces ententes contribuent à résoudre la situation déficitaire des régimes de retraite et à soutenir nos activités de fabrication de pâte et de papier au Canada. La Compagnie poursuit son travail auprès des gouvernements provinciaux afin que toutes la réglementation nécessaire soit adoptée au cours des prochaines semaines.

→ Finalement, en tant que retraité ou participant inactif avec droits acquis qui a travaillé au Québec, vous recevrez plus tard cette année plus d'informations sur la possibilité de transférer la valeur de vos prestations hors du régime d'AbiBow Canada Inc.

*Solvabilité 93% ou 77% ???*

Entre-temps, si vous avez des questions au sujet de votre régime de retraite, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre de service d'AbitibiBowater, au 1-877RETRAITE (1-877-387-2483).

Cordialement,

Le président et chef de la direction,

Richard Garneau

*→ Parler avec M. AOM  
Ne peut répondre à quelle  
% de solvabilité. Notre  
équipe sera TSE. Si  
une personne décide de le  
TSE au Re-te du Québec*